

22.08.2011 – 11:00 Uhr

Nouvelles énergies renouvelables / FMB optimise ses conditions de reprise d'électricité

Bern (ots) -

BKW FMB Energie SA (FMB) optimise au 1er octobre 2011 ses conditions pour la reprise d'électricité et rétribue les producteurs privés non seulement pour l'énergie produite, mais également pour la plus-value écologique ainsi générée. Avec cette mesure, FMB renforce son soutien à la production privée de courant vert et assure la transition jusqu'au versement de la RPC (rétribution du courant injecté).

La promotion des nouvelles énergies renouvelables (NER) est ancrée dans la stratégie de FMB et fait partie de la politique d'approvisionnement en électricité de la Suisse. C'est dans ce cadre que la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) a été introduite au niveau national le 1er janvier 2009. Au vu des longs délais d'attente pour le versement de la RPC et de son application limitée, FMB a décidé de modifier ses conditions pour la rétribution de l'électricité produite par des particuliers. A l'avenir, FMB rétribuera les producteurs privés dont l'installation est située dans la zone de son réseau de distribution non seulement pour l'électricité injectée sur le réseau, mais également pour la plus-value écologique ainsi générée. Cette rétribution s'applique aux petites installations d'une puissance inférieure à 100 kW. Son montant se base sur les tarifs de la RPC (env. 80% des tarifs en vi-gueur) et est supérieur à celui recommandé par l'Office fédéral de l'énergie. Avec cette mesure, FMB soutient les producteurs privés de courant vert et les aide à pallier le délai d'attente pour la RPC.

FMB renforce ainsi son engagement dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. Début juillet 2011, elle avait déjà baissé à 63 ct./kWh son supplément pour le courant solaire certifié "1to1 energy sun star".

Pour plus d'informations: www.bkw-fmb.ch/reprise

La plus-value écologique

Dans le cadre de sa stratégie d'entreprise, FMB investit depuis près de 20 ans dans les nouvelles énergies renouvelables en tenant compte de toutes les technologies, (solaire, éolien, biomasse, petite hydraulique, centrales sur réseau d'eau potable). L'éco-courant que FMB propose à ses clients est produit dans ses propres installations situées en Suisse. Ces installations ne sont pas financées par la RPC. Chez FMB, le terme d'éco-courant désigne l'électricité certifiée naturemade star et répond à des critères écologiques stricts. Les labels naturemade star et naturemade basic sont attribués par l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement.

La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (installations solaires, centrales au fil de l'eau, centrales éoliennes par exemple) comprend deux composantes:

Le courant physique, c'est-à-dire l'électricité que les clients peuvent effectivement consommer.

La plus-value écologique, c'est-à-dire la valeur virtuelle générée par le courant issu des (nouvelles) énergies renouvelables par rapport au courant produit de façon conventionnelle (dans des centrales nucléaires p. ex.). La plus-value écologique est matérialisée par les garanties d'origine, qui constituent une forme d'attestation ou de preuve que la quantité d'énergie concernée a bien été produite de façon écologique puis injectée sur le réseau. Les garanties d'origine se négocient sur un marché spécifique.

Les particuliers possédant une installation de production de courant vert peuvent utiliser ces deux composantes de différentes façons. Ils peuvent utiliser le courant physique pour couvrir leurs propres besoins ou injecter l'électricité excédentaire sur le réseau FMB. Ils peuvent également commercialiser la plus-value écologique, c'est-à-dire la vendre sous la forme de garanties d'origine à d'autres personnes ou institutions, par exemple à FMB.

Contact:

Antonio Somavilla
info@bkw-fmb.ch
031 330 51 07

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100702566> abgerufen werden.